

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2023
à 18h30 à la MAIRIE**

Présents : Mesdames et Messieurs BAYLET-ZACCARI-LATXAGUE-BARTHE-GAUSSET-LANNEBERE-REMAZEILLES-ERRECALDE-DABBADIE-COUTURE-FLAMENT-SCHNEYDER-RECARTE-URRACA.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme. STUTZMANN : pouvoir à M. RECARTE

Mme AMELIN : pouvoir à Mme ZACCARI

Absents excusés : M. MIRAILH

Date de convocation : 14.02.2023

Secrétaire de séance : M. REMAZEILLES

ORDRE DU JOUR :

ORDRE DU JOUR		Décision
	Désignation du secrétaire de séance.	
DCM 2023/02/001	Approbation du procès-verbal de la séance du 12.12.2022	Délibération
AFFAIRES SCOLAIRES ACTION SOCIALE		
DCM 2023/02/002	Rythme Scolaire	Délibération

■ **Désignation du secrétaire de séance :**

Monsieur Rémazeilles a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/02/001 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12.12.2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022

Décision :

VOTANT : 16

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DCM 2023/02/002 - Rythme Scolaire

Le conseil d'école maternelle et primaire de Saint André de Seignanx se réunira le 21 février prochain.

Les parents ont été appelés à se prononcer sur le maintien ou la modification des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire de septembre 2023. Les résultats indiquent :

- 51.75 % des parents sont favorables au maintien de la semaine à quatre jours et demi
- 43.86 % des parents sont favorables à la semaine à quatre jours.
- 4.39 % des parents ne se prononcent pas.

Les enseignants seront également appelés à se prononcer sur ce sujet lors du Conseil d'école du 21 février.

Dans le cas où le conseil d'école se prononcerait en majorité pour le passage de la semaine de quatre jours, il faudrait donc déposer auprès de l'Inspecteur d'Académie une demande de dérogation.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint André de Seignanx, doit se prononcer :

- Soit maintenir les quatre jours et demi
- Soit demander une dérogation pour le passage à quatre jours.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide à dix voix contre six

De passer à la semaine à 4 jours en demandant une dérogation à l'Inspecteur d'Académie ;

Dit qu'un courrier sera adressé à la Direction Académique des Landes ;

Charge Monsieur le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes ;

VOTANTS : 16

POUR : 10

CONTRE : 6

ABSTENTION : 0

Saint-André-de-Seignanx, le 07 mars 2023

Le Maire,

Jean BAYLET



Le secrétaire de séance,

